

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE**  
**CANTON DU TOUVET**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE**  
**DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 27 AOUT 2014**

L'an deux mille quatorze, le mercredi vingt sept août à vingt heures et trente minutes  
Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des  
Services Publics à Saint Hilaire du Touvet  
Sous la Vice-présidence de Madame Flore Caquant.

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Syndical : le mardi 23 août 2014

**ETAIENT PRESENTS** : Flore CAQUANT, Isabelle MICHAUX, Fabrice SERRANO, Philippe  
WACK, Christelle NEYROUD, Gérald FOURNIER (départ à 22h46)

**ABSENTS EXCUSES** : Julie DE BRIE (présidente procuration à Fabrice SERRANO), Ann  
HERTELLER (procuration à Flore CAQUANT).

Christelle NEYROUD est nommée secrétaire de séance.

Lecture est faite par madame la Vice Présidente de l'ordre du jour inscrit dans la  
convocation

**1. Approbation du compte rendu du 24 juin 2014**

Madame la Vice Présidente propose le compte rendu du Conseil Syndical du 24 juin qui  
est voté à :

- 7 voix pour
- 1 voix contre (Christelle NEYROUD)

## **2. Délibération demande de subvention**

### **Réfection du toit de l'école élémentaire**

Madame la Vice-Présidente présente des devis pour la réfection du toit de l'école maternelle pour un montant H.T. de 16 524.00 € H.T.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- accepte la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide du Conseil Général de l'Isère,
- Sollicite une aide à Mme Eliane GIRAUD, Sénatrice de l'Isère, au titre de l'enveloppe sénatoriale,
- charge Madame la Présidente de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les demandes de subventions concernant le flocage du local fioul école élémentaire sont reportées au prochain conseil syndical.

Concernant les travaux Isabelle MICHAUX identifie le besoin de changer les filtres de désembuage à l'école maternelle, devis auprès de la société SNTC 4 600€, devis auprès de la société MTG 2948 €.

Elle mettra en concurrence les 2 sociétés pour le contrat de maintenance des chaudières des écoles.

## **3. Délibération indemnités de la Présidente**

Mme la Vice-Présidente propose aux membres du SISCO d'augmenter l'indemnité d'élue de Mme la Présidente de 20 € net/mois, soit une indemnité de 164.00 euros brut mensuelle à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Cette augmentation est justifiée pour le remboursement du forfait téléphone mobile de Mme la Présidente pour l'utilisation de sa fonction d'élue.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'augmenter l'indemnité de Mme la Présidente.

#### **4. Structure du SISCO et fonctionnement.**

La charge de travail du SISCO est en augmentation. Celle-ci est due à la mise place de la réforme des rythmes scolaires, de la mise en place de l'ALSH.

Le fonctionnement du personnel est à revoir (formation, concours). Voir orientation budgétaire.

M. SERRANO fait la proposition que Nathalie HAUTERIVE se fasse épauler sur un temps défini par les agents administratifs des mairies de St Bernard et St Hilaire. Une demande sera effectuée auprès des maires des 2 communes.

Les élus souhaitent que Mme la Présidente apprenne à déléguer les tâches de travail et à créer une confiance avec l'équipe.

Mme la Présidente sera présente dans les locaux du SISCO les jeudis et vendredis matin pour l'année scolaire 2014-2015.

Mme la vice-présidente sera présente le mercredi matin jusqu'à la Toussaint.

Pour l'accessibilité des bâtiments scolaires les clefs sont remises aux services techniques des 2 communes, à Isabelle MICHAUX, à Cyril VICIER.

Pour l'accessibilité des bureaux du SISCO les clefs sont remises à Mme la présidente, à Mme la Vice-présidente.

Deux jeux de clefs resteront au SISCO.

Un registre « clés » sera tenu pour traçabilité.

Assurance SISCO et ALSH : adhésion d'une assurance de responsabilité civile en cours,

Flore CAQUANT se dirige sur plusieurs compagnies d'assurances pour un devis ou étendre le contrat avec notre compagnie actuelle.

Philippe WACK gère le dossier de l'accessibilité, il se met en rapport avec Solange BONNAIME (mairie de St Hilaire) pour monter un dossier DDT.

La note de cadrage avec le Trésor Public est reportée.

#### **5. Réforme scolaire :**

Le SISCO dit « non » à la réforme scolaire dans le cadre d'une démarche républicaine, le SISCO doit rester vigilant et se rapprocher pour informations de l'AMF (Association des Maires de France).

Il y a 178 enfants inscrits au TAP pour les 2 écoles sur 260 enfants, 48 en maternelle, 130 en élémentaire.

Le SISCO met en place une garderie le mercredi de 11h30 à 12h30.

Sur le site du SISCO le dossier d'inscription aux TAP, les horaires des transports scolaires, les horaires des écoles sont consultables et téléchargeables.

L'aide au financement de l'ALSH (fond d'amorçage, caf) est une priorité à suivre.

Les logements vacants de l'OPAC pour utilisation dans le cadre de l'ALSH demandent une transformation importante. Affaire à suivre.  
La formation du personnel vacataire de l'ALSH est à étudier (priorité) par rapport au personnel titulaire du SISCO.

**6. Cantine :**

Une enquête est menée par la communauté de communes du Pays du Grésivaudan sur le fonctionnement des cantines. Le SISCO répond à cette enquête, cette réponse ne nous engage en rien pour le moment.

**7. Transports scolaires :**

Les bus sont prévus pour la rentrée.

Les points 8 et 9 non discutés sont reportés au prochain conseil syndical.

La séance est levée à 23h15.